

Marseille, le 08/03/2018

**Compte rendu de la réunion du Conseil du
Département Informatique et Interactions n°34
qui s'est tenue le vendredi 16 février 2018 à 14h00
en salle CH301 du site St Charles
de la Faculté des Sciences.**

Réunion présidée par Edouard THIEL, Directeur du Département

Étaient présents : Mouloud ADEL – PR, Isabel DEMONGODIN – PR, Rachid OUTBIB – PR, Jean-Marc TALBOT – PR, Basile COUETOUX – MCF, François-Xavier DUPÉ – MCF, Djamel HABET – MCF, Arnaud LABOUREL – MCF, Benjamin MONMEGE – MCF, Noël NOVELLI – MCF, Maxime GAIDE – USAGER, Jérémy GROS – USAGER.

Étaient excusés : Roland AGOPIAN – PAST (procuration J.M. TALBOT), Frédéric BECHET – PR (procuration B. COUETOUX), Rémi MORIN – PR (procuration B. MONMEGE), Jean-Luc MASSAT – MCF (procuration N. NOVELLI).

Étaient absents : Henriette ATHLANI – IATSS, Sylvie RISCH – IATSS, Quentin DUBOIS – USAGER.

Invités permanents : Laurence MOURET, Doyenne de l'UFR Sciences, excusée.

Invités :

Secrétaire de séance : Gisèle FIOL

Ordre du jour :

- 1/ Validation du PV n°33
- 2/ Informations du Directeur
- 3/ Règlement Intérieur
- 4/ Responsabilités de parcours
- 5/ Commission d'affectation
- 6/ Questions diverses

1/ Validation du PV n°33

Le PV n°33 du conseil du 12 janvier 2018 est approuvé par le conseil à l'unanimité après corrections.

2/ Informations du Directeur

- **Salle FIP Automatismes à St Jérôme**

L'inauguration de la salle aura lieu le jeudi 29 mars 2018 à 14h30.

- **Secrétariat MASTER, rentrée 2018**

Les secrétariats de masters de Luminy seront regroupés dans un « pôle ». Les travaux d'aménagement seront finalisés cet été pour une mise en place dès la rentrée de septembre prochain. Les secrétaires pédagogiques n'auront plus qu'un lien fonctionnel avec le département et plus de lien structurel. Ce déploiement sera fait prochainement sur le site de St Charles et plus tard sur le site de St Jérôme. De ce fait le problème va se poser pour les secrétariats de masters de St Jérôme pour la rentrée prochaine. Le Directeur propose qu'un groupe de travail soit mis en place pour répartir les nouveaux diplômes entre les deux secrétaires de St Jérôme Henriette ATHLANI et Michèle HATCHIKIAN.

- **Prime de Responsabilités Pédagogiques - PRP 2018**

Pour cette année l'enveloppe reste identique aux années antérieures soit 750h équivalent TD ; la répartition sera discutée lors du prochain conseil.

- **Jurys du BAC session 2018**

Les jurys de Bac auront lieu début juillet 2018. Les collègues suivant du DII sont prévus :

- Shantanu DAS
- Giuseppe DI MOLFETTA
- El Mostafa EL ADEL
- Emmanuel GODARD
- Stéphane GRANDCOLAS
- Djamal HABET
- Amine HAMRI
- Line JAMET-JAKUBIEC
- Philippe JEGOU
- Kadri HACHEM

- **Jurys du Bac session 2019**

Les collègues suivant seront concernés :

- Kolja KNAUER
- Arnaud LABOUREL
- Zhongliang LI
- Denis LUGIEZ
- Jean-Luc MARI
- Julien MAROT
- Jean-Luc MASSAT
- Pascal MESTRE
- Benjamin MONMEGE
- Rémi MORIN

- **Armoire forte Luminy**

Une armoire forte a été installée et mise en fonction dans les locaux de « l'ex-LIF » dans la BU à Luminy. Les vidéos projecteurs et les clés des salles de TP y seront stockés. Le code sera communiqué prochainement. Benjamin MONMEGE est désigné pour chapeauter le fonctionnement.

Le Directeur informe que 5 nouveaux vidéos projecteurs ont été achetés et qu'ils seront prochainement distribués sur les différents sites.

- **Réunion de la Direction du DII avec la Doyenne de l'UFR**

La réunion s'est tenue le mercredi 14 février 2018 avec le directeur et l'assistante du DII, la Doyenne et la responsable administrative de l'UFR. Le but de cette série de réunions prévues avec chaque département est de faire un point avec les départements et la direction de l'UFR. La Doyenne en a profité pour demander à Edouard Thiel le fonctionnement de la grille d'enseignement GDEP. Sachant que déjà 3 départements l'utilisent (Informatique et Interaction, Mathématique, et Mécanique), elle souhaiterait qu'elle soit proposée aux autres départements pour la mise en place de la nouvelle offre. Cette réunion a également permis de faire remonter les problèmes rencontrés avec la DOSI en particulier de St-Charles, et la mauvaise couverture WIFI à Aix-Montperrin. Une réunion URF/DOSI est prévue dans le courant du mois de mars.

3/ Règlement Intérieur du DII

Suite à la fusion des laboratoires LIF et LSIS, qui a résulté en la naissance du LIS au 1^{er} janvier 2018, la question du rattachement principal des unités de recherche est posée.

Le Directeur propose de voter le rattachement du LIS en qualité de laboratoire de rattachement principal au DII.

La proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil.

Une seconde question concerne la qualité de membre de droit. Dans le règlement intérieur (RI) actuel, il est spécifié que le directeur de chaque laboratoire principal de rattachement est membre de droit (cf page 3 du RI).

Arnaud LABOUREL relève que le DII est le seul département de l'UFR où des directeurs de laboratoires sont membres de droit ; il pense qu'ils devraient être uniquement membres invités permanents.

Jean-Marc TALBOT dit que ce n'est pas équitable que les directeurs d'unités soient membres de droit au département, alors qu'à l'inverse, le directeur du département n'est pas représenté au laboratoire.

Noël NOVELLI soutient également qu'un directeur d'unité devrait être un invité permanent et non un membre permanent.

Rachid OUTBIB demande concernant la réciprocité, si l'on peut proposer au laboratoire un membre du département ?

Noël NOVELLI estime, que ce soit pour un représentant du département au laboratoire ou pour un représentant du laboratoire pour le département, qu'il vaut mieux qu'ils soient nommés en qualités d'invités permanents et non en qualité de membres de droits.

Jean-Marc TALBOT soulève 3 points :

- est-il légal d'avoir des membres de droit ?
- peut-on transformer les deux sièges concernés en un siège du collège A et un siège du collège B ?
- peut-on rentrer en phase de discussion en vue d'une réciprocité DII/LIS ?

Le Directeur propose de différer le vote au prochain conseil.

8 voix Pour, 1 Abstention

La modification du RI est donc reportée au prochain conseil.

4/ Responsabilités de parcours

Le Directeur porte au vote les responsables de parcours :

Licence Info :

Aix Montperrin :

- L2 informatique : Leonardo BRENNER
- L3 informatique : Séverine FRATANI

Saint Charles :

- L2 mathématiques-informatique : Emmanuel BEFFARA
- L3 informatique (mathématiques-informatique en 2019) : Benjamin MONMEGE

Luminy :

- L2 informatique : Stéphane GRANDCOLAS
- L3 informatique : Line JAMET-JAKUBIEC

Télé-enseignement (pour rappel, voté au conseil précédent) :

- L2 et L3 math-info : Benjamin MONMEGE et Emmanuel BEFFARA

Licence SPI :

- Parcours EEA (L3 St-Jérôme) : Julien MAROT

Master Informatique :

- Tronc commun (L1, Luminy et St-Jérôme) : Rémi MORIN
- FSI (S2-S3-S4, Luminy) : Emmanuel GODARD
- GIG (S2-S3-S4, Luminy) : Jean-Luc MARI
- IAAA (S2 Luminy, S3-S4 St-Charles): Benoit FAVRE (et Thierry ARTIÈRES pour l'ECM)
- IMD (S2-S3-S4, Luminy) : Pierre-Alain REYNIER (et Laurent REGNIER pour le département de mathématiques)
- ILD :
 - S2-S3-S4, Luminy : Jean-Luc MASSAT
 - S2-S3-S4, St-Jérôme : Omar BOUCELMA
- CMB (S1-S2-S3-S4, Luminy ; S3-S4 ouverture 2019) : Laurent TICHIT

Master TSI :

- Tronc commun (L1, St-Jérôme) : Mouloud ADEL
- SIBIOM (S2-S3-S4 St-Jérôme, ouverture S3-S4 en 2019) : Marc-Emmanuel BELLEMARE (Polytech)
- IPSI (S2 St-Jérôme, S3-S4 Château Gombert) : Salah BOURENNANE (ECM)
- IMOVI (S2 St-Jérôme, S3-S4 Luminy) : Jean-Marc BOI

Master EEEA : tout à St-Jérôme

- Tronc commun : Rachid OUTBIB
- Auto : El Mostafa EL ADEL
- GE : Pascal MESTRE
- S-EEA : Rachid OUTBIB

Les propositions sont adoptées à l'unanimité par le conseil.

5/ Commission d'affectation

L'idée est de nommer une commission pour gérer les masters et les licences dans les portails des formations concernées, pour les enseignements d'informatique et d'automatique :

- Portails et PES
- Licence informatique
- Licence SPI
- Licence mathématiques
- Licence MIASHS
- Licence MPCl
- M1 informatique tronc commun

Toutes les autres formations ou parcours rattachés au DII s'organiseront par eux-mêmes au sein de leur équipe pédagogique, avec le même calendrier dans la mesure du possible, en utilisant la grille du département.

Un appel à candidature a été fait. Se sont portés candidats :

- Arnaud LABOUREL
- Edouard THIEL
- Benjamin MONMEGE
- Djamel HABET
- Emmanuel GODARD
- Julien LEFEVRE
- Julien MAROT
- Rémi MORIN
- Luigi SANTOCANALE

Devant le nombre de candidatures, le conseil estime que 8 membres dans la commission serait suffisant et qu'une commission plus nombreuse serait moins efficace.

Le Directeur propose que les 8 premiers candidats soient retenus.

La proposition est adoptée avec 1 abstention

Les membres de la commission sont :

- Arnaud LABOUREL
- Edouard THIEL (saisie des affectations)
- Benjamin MONMEGE
- Djamal HABET
- Emmanuel GODARD
- Julien LEFEVRE
- Julien MAROT
- Rémi MORIN

Le Directeur propose le mandat suivant pour la commission :

- élire un président pour cette commission ;
- définir un mode opératoire et une liste de règles de priorité pour les affectations ;
- publier le mode et la liste aux membres du département ;
- fixer le calendrier, en particulier la date butoir pour les vœux et la date des affectations (entre fin février et début mars) ;
- effectuer les propositions d'affectations dans la grille du département, dans le respect du mode et des règles ;
- faire un bilan au prochain conseil du département.

La proposition est adoptée avec 1 abstention

6/ Questions diverses

Isabel DEMONGODIN demande quelle est la marge de manœuvre pour modifier Pacome ? Le Directeur répond que la marge de manœuvre est nulle, que l'UFR n'acceptera d'apporter des modifications que dans le but de diminuer des heures ; on ne peut corriger les intitulés d'UEs que à la marge s'il y a des erreurs, des fautes ou pour changer des acronymes, mais rien ne pourra être modifié au niveau des structures.

Isabel DEMONGODIN demande si les formations qui n'ouvriront pas l'an prochain sont codées dans Pacome ?

Le Directeur répond par l'affirmative.

Mouloud ADEL demande à quel moment seront ouvertes les discussions pour les profils des ATER ? Le Directeur répond que les discussions ont lieu chaque année en octobre et novembre pour l'an qui suit. Concernant l'année 2018-19, le DII aura

- 1 ATER 100 % au LIS en 61
- 1 ATER 100 % au LIS en 61-63
- 9 ATER 100 % au LIS en 27, 1 ATER 50 % au LIS en 27, 1 ATER 50 % au SESSTIM en 27.

Isabel DEMONGODIN dit que l'an prochain, le potentiel d'enseignement en EEEA et en SPI va diminuer, car des enseignants vont se positionner en TSI. Elle relève que de plus en plus de formations ouvrent, mais que nous avons toujours les mêmes moyens.

Le Directeur répond que des enseignants de Polytech vont aussi travailler dans ces formations et que les 2 ATER du DII en 61 et 61-63 y seront affectés.

Le prochain conseil est fixé au vendredi 30 mars 2018, à 10h00 sur Luminy.

La séance est levée à 17h00.